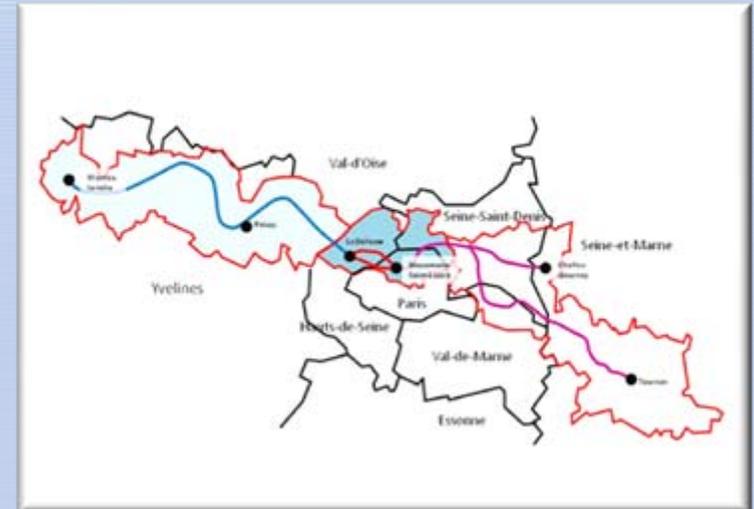




21 octobre 2010 :

## Le prolongement du RER E et la desserte de la boucle de la Seine



**Débat public sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest**  
*de Saint - Lazare à Mantes-la-Jolie, via La Défense et Nanterre*

1<sup>er</sup> octobre - 19 décembre 2010



# Michel GAILLARD

Président de la Commission particulière du débat public (CPDP)

sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest



# Le déroulement de la réunion

Présentation des principes et des caractéristiques du **débat public**

Questions de la salle

Présentation du **projet** par RFF et le STIF

Echange et **débat** – questions écrites et orales au maître d'ouvrage

Clôture de la réunion



## Qu'est-ce qu'un débat public ?



➤ *Le cadre réglementaire :*

- *code de l'Environnement*, articles L 121-1 à L 121-15

➤ *L'objectif :*

- faire **participer** le grand public à l'élaboration des projets d'aménagement d'intérêt national

**en amont** de l'élaboration précise du projet et de la décision de le réaliser,

- **entendre** les avis et propositions du public,

- les **faire connaître** au maître d'ouvrage et au public.



## Qui organise le débat ?

### *La Commission nationale du débat public (CNDP)*

autorité administrative indépendante,  
saisie par les maîtres d'ouvrage des grands projets d'aménagement,  
décide d'organiser ou non un débat public.





# Pourquoi un débat public sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest ?

- **saisine** de la CNDP par le STIF et RFF le 18 décembre 2009
- **décision** d'organiser un débat public le 3 février 2010

## *Trois critères :*

- 1) L'intérêt national du projet (lien avec l'axe Seine)
- 2) Ses impacts sur l'environnement
- 3) Les apports socio-économiques attendus pour les territoires desservis

*L'articulation avec les autres projets ferroviaires franciliens sera évoquée au cours du débat.*





## Qui anime le débat ?

### *Une Commission particulière du débat public (CPDP)*

- nommée par la CNDP pour la durée du débat
- indépendante et neutre



- . **Michel GAILLARD**, président de la CPDP, ancien cadre d'EDF,
- . **Marie-Françoise SÉVRAIN**, conseillère en environnement, vice-présidente de la Compagnie nationale des commissaires-enquêteurs,
- . **Olivier GUÉRIN**, magistrat honoraire à la Cour de Cassation, membre de la CNDP,
- . **Bruno de TRÉMIOLLES**, ancien cadre de Pechiney-Alcan.



## Que fait la CPDP ?

### *Sa mission :*

- animer le débat public et veiller à son bon déroulement selon trois principes :

a) **ouverture** à tous

b) **transparence** du débat et équivalence des participants

c) **respect** des règles d'un débat démocratique

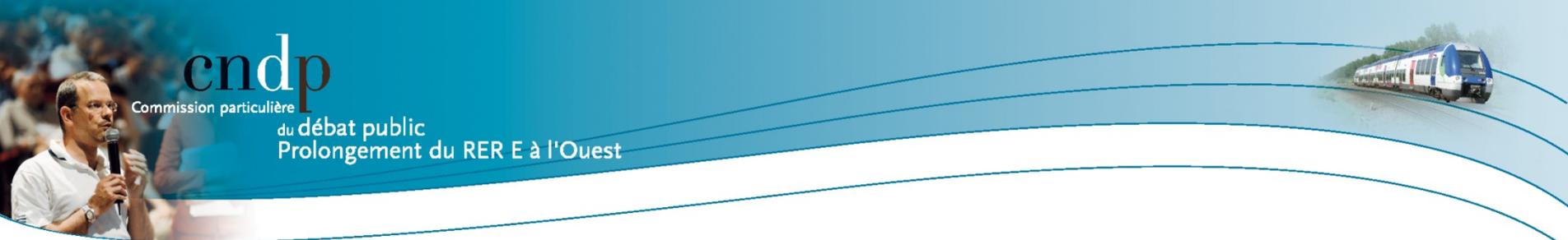
### *Ses activités :*

- diffuser l'information

- donner la parole au public

- rédiger un compte-rendu à l'issue du débat public





## Quelle est la place du maître d'ouvrage dans le débat ?

- *Il élabore le dossier de présentation du projet*
  - base du débat public
  - consultable par tous (site Internet, siège de la CPDP, communication à la demande)
  
- *Il présente le projet de prolongement du RER E au débat*
  - au début des réunions publiques
  - en réponse aux questions du public
  
- *Il prend une décision à l'issue du débat*
  - poursuivre, modifier ou abandonner le projet





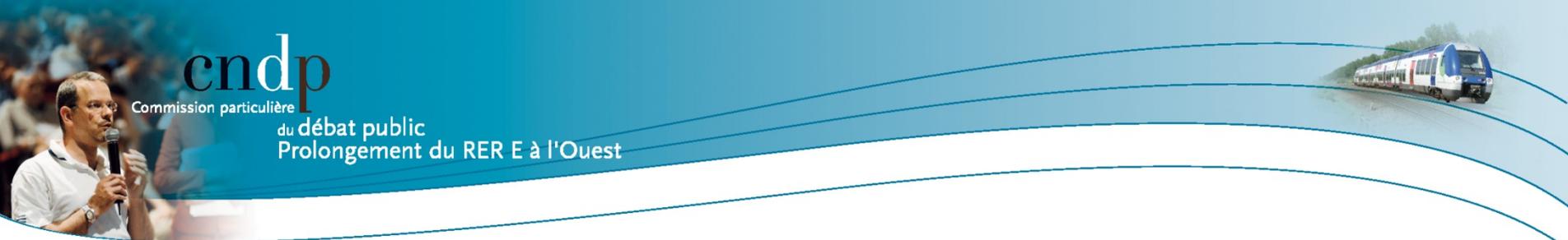
## Comment la CPDP assure-t-elle l'information du public ?

- ✓ *La diffusion du dossier du maître d'ouvrage et de sa synthèse*
- ✓ *Des supports d'information spécifiques :*
  - *site Internet : [www.debatpublic-rer-e.org](http://www.debatpublic-rer-e.org), dépliant de présentation du débat public et du projet, lettre d'information électronique, Journal du Débat, panneaux d'exposition, « cahiers d'acteurs » rédigés par les personnes morales*
- ✓ *Une large campagne de communication et de mobilisation sur le territoire du projet*
- ✓ *Un partenariat avec les collectivités territoriales concernées par le projet*

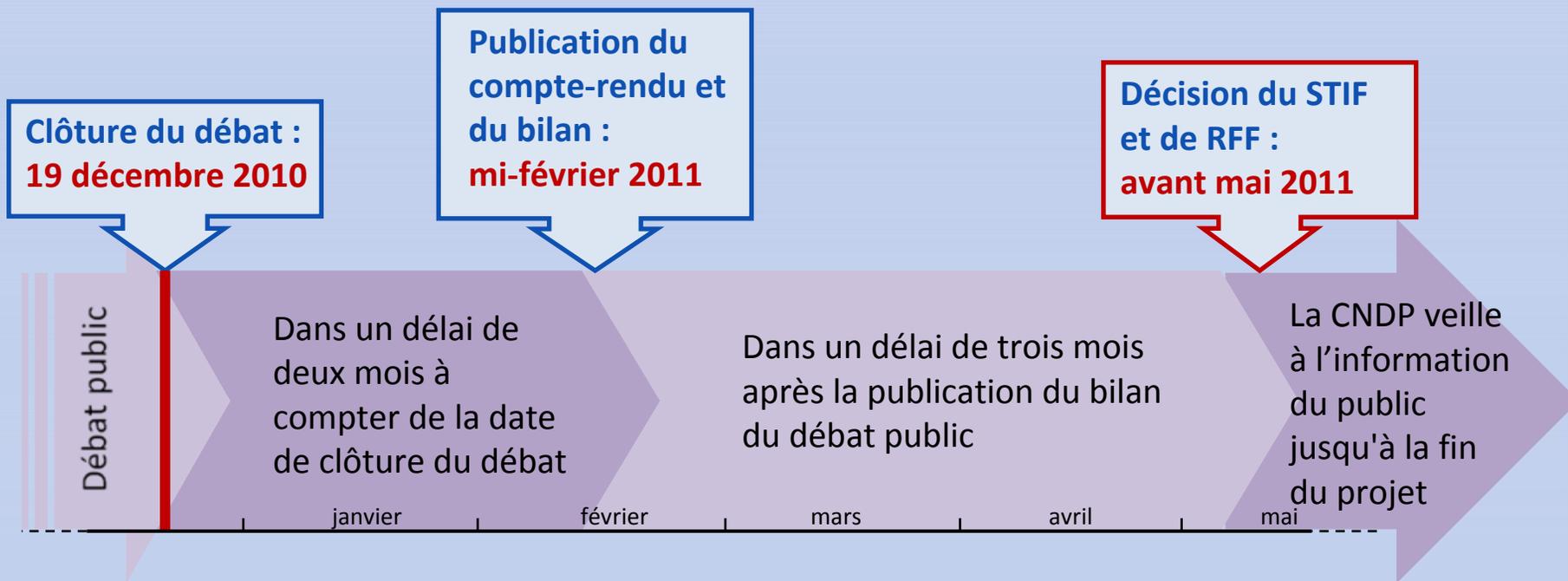


# Comment participer au débat public ?

- . **LE SITE INTERNET DU DÉBAT** – *www.debatpublic-rer-e.org*
  
- . **LES RÉUNIONS PUBLIQUES**
  - la réunion publique d'ouverture – *le 7 octobre, à Paris*
  - les huit réunions publiques sur le territoire du projet
  - la réunion publique de synthèse du débat public – *le 16 décembre, à Paris*
  
- . **LES RENCONTRES AVEC LES USAGERS DANS LES GARES**
  
- . **LES CAHIERS D'ACTEURS** – pour les personnes morales



# Que se passera-t-il après le débat public ?





## Présentation du projet par RFF et le STIF

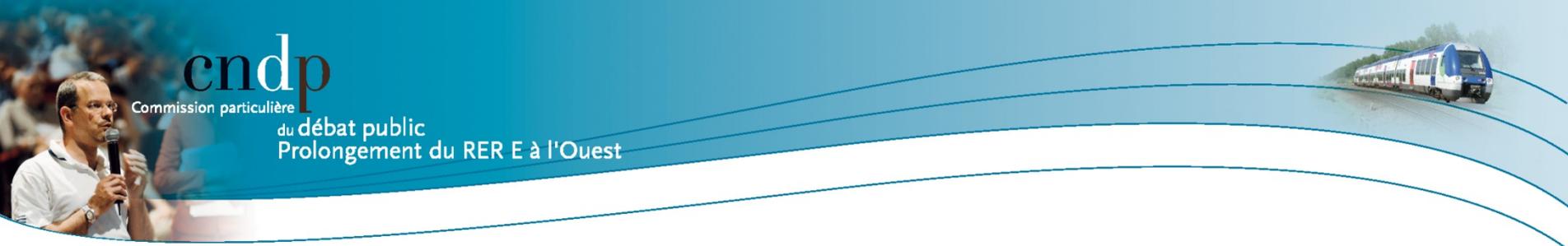
**Sandrine GOURLET** - STIF, responsable des projets ferrés

**Christophe DENIAU** - STIF, chargé de projets

**Jean FAUSSURIER** - RFF, directeur du projet EOLE - NExT

**Rachid EL MOUNZIL** - RFF, directeur adjoint du projet EOLE - NExT

**Luc ROBERT** - Transilien SNCF, directeur adjoint de la direction du développement



## Les règles du débat public

*La CPDP qui anime les réunions publiques doit veiller à leur bon déroulement.*

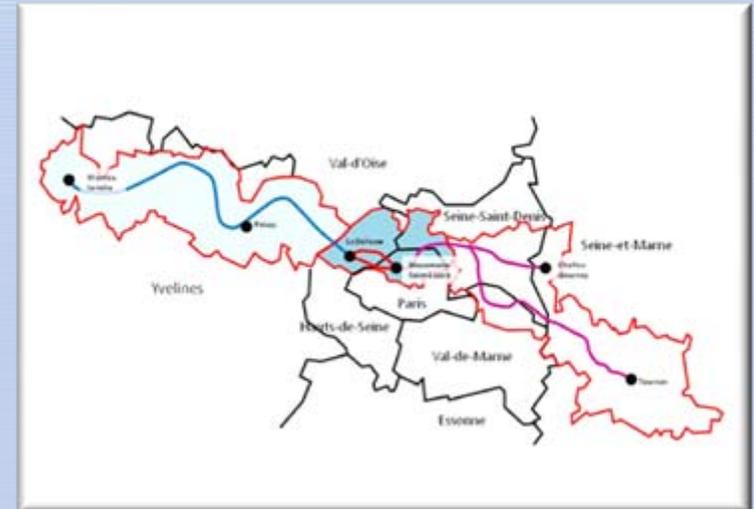
*Chacun est prié de respecter quelques règles :*

- **attendre** de disposer d'un **micro** pour s'exprimer ;
- ne prendre la parole qu'**après y avoir été invité par le président de séance** ;
- **se présenter** avant de poser sa question ou de donner son avis ;
- **argumenter** les opinions et propositions formulées ;
- respecter un temps de parole d'environ **trois minutes**.



21 octobre 2010 :

## Le prolongement du RER E et la desserte de la boucle de la Seine



**Débat public sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest**  
*de Saint-Lazare à Mantes-la-Jolie, via La Défense et Nanterre*

1<sup>er</sup> octobre - 19 décembre 2010



## Prochaine réunion du débat public

**Le mardi 9 novembre, 19h**

**à Paris**

*Auditorium Paris-centre Marceau,*

*12 avenue Marceau, 75008 Paris*

**Le percement d'un tunnel entre Saint-Lazare et La Défense :  
Quel tracé ? Quels travaux sur quelle durée ? Quelles  
contraintes ?**



# Alexandre JOLY

## Maire de Houilles